

La conception et la gestion écologique des espaces verts sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise



Introduction – les enjeux de la gestion végétale

Les actions communautaires

- ☞ La gestion et ses principes au quotidien
- ☞ Le renouvellement de la trame verte
- ☞ Le Centre de production végétale

Constats et perspectives de la gestion écologique

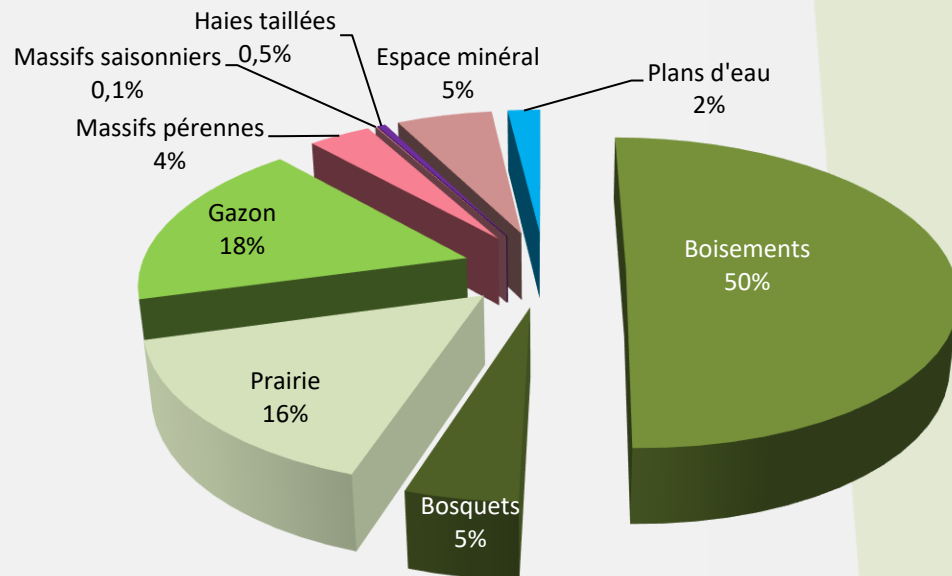
Portrait du service et du patrimoine

PATRIMOINE EN 2020

544 ha de surfaces plantées :

- Espaces verts des grandes artères de l'agglomération : 203 hectares
- Zones humides, bassin eaux pluviales : 8 hectares
- Les parcs d'activité : 13 hectares d'abords de voiries
- Les grands parcs et jardins : 47 hectares
- Jardinières de la dalle de Cergy et voies d'accès au Grand Centre : 1 ha
- Les grands espaces boisés : 272 hectares

15 000 arbres d'alignement urbains



Surfaces d'espaces verts CACP

Enjeux de la gestion végétale

1. Préserver et conforter la **trame verte en ville**
2. Lutter contre les **ilots de chaleur**
3. Valoriser la **biodiversité** et le **bien-être social**
4. Réduire **l'empreinte carbone** de la gestion végétale (actions PCAET) et réaliser des **économies d'énergie**
5. Réhabiliter et valoriser le **patrimoine et les paysages identitaires**
6. S'intégrer dans une **épure budgétaire contrainte**

Les actions communautaires

1. Principes de gestion et de fonctionnement (pratiques de la régie EV, orientations techniques dans les marchés publics)
2. Opérations de renouvellement de la trame verte (lutter contre les îlots de chaleur et améliorer la biodiversité)
3. Le Centre de Production Végétale – un outil en évolution

Préserver la trame verte en ville : la gestion différenciée

« **Entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible** »

4 niveaux d'intervention : adapter l'entretien des paysages urbains à leurs usages et enjeux écologiques

Améliorer la biodiversité est un prétexte pour réaliser des économies : **FAUX**

Optimiser les pratiques de gestion favorise la biodiversité : **VRAI**

Espaces de prestige: 21 ha (5%)

Espaces très structurés faisant appel à toute la palette végétale horticole (entrées de ville, dalle de Cergy et Grand Centre, espaces d'accueil des parcs et jardins)

Gestion: fréquence d'intervention **élevée**



Jardins à vivre: 136 hectares (25%)

Espaces ouverts et fonctionnels intégrant des plantes indigènes (accompagnements des voiries, espaces de loisirs et détente).

Gestion: fréquence d'intervention **modérée** (lisibilité et l'accessibilité des lieux)



Espaces semi-naturels: 82 ha (15%)

Espaces aménagés sobrement, en respectant les paysages naturels (zones humides, coulées vertes, parcours de promenade)

Gestion: **faible** niveau d'intervention privilégiant la vocation de continuité écologique des sites et un impact de l'activité humaine réduit



Espaces naturels: 300 ha (55%)

Paysages naturels préservés ou reconstitués (boisements et zones humides)

Gestion: interventions **très limitées** en accompagnement de la dynamique naturelle des milieux





Obtention du label
communautaire « **Territoire
engagé pour la biodiversité** »
en 2017

Mixité de
fleurissement /
potagers urbains

*Jardinières en terrasse du
FabLab parc F. Mitterrand*



Pose d'écopièges contre la processionnaire du pin et de nids à mésange (Parc F. Mitterrand)

Zérophyto depuis 2011 - mise en place :

- d'une **lutte biologique raisonnée** par la régie (écopièges, nids à mésange)
- de **traitements biologiques** sur les arbres (lutte contre les processionnaires)

*Pose d'écopièges contre la
pyrale du buis
(Louvrais – Pontoise)*



Adaptabilité des pratiques aux enjeux locaux



*Adaptation de la gestion du TPC rue de Gisors
(Pontoise) pour protéger une espèce d'orchidée*

Formations des agents des régies et
du secteur exploitation aux sciences
participatives de la **biodiversité** par
la cellule Développement Durable
de la CACP

Fauchage tardif ou fauche retardée

Là où l'ampleur des espaces le permet, le fauchage tardif (fin sept. / début oct.) permet à l'entomofaune et aux plantes locales d'effectuer leur cycle de reproduction. Afin d'assurer la lisibilité de l'espace public, une bande de dégagement est tondue le long des chemins.



Prairie en fauche tardive rue du Bac (Jouy-le-Moutier) abritant des orchidées et orobanches



Tonte de chemins (prairies en fauche tardive du CPV)



Parcelle en fauche tardive avec tonte d'une bande de dégagement – Ancienne pépinière de Neuville



Niches écologiques par fagots de bois issus de la gestion arborée (Parc du Château de Menucourt)



Niche écologique à base de résidus d'élagage (Cergy – voie Paris-Londres)

Actions environnementales confiées aux associations d'insertion

- Mise en place de la lutte contre la renouée du Japon à Menucourt (Halage)
- Mise en œuvre de méthodes de valorisation des produits d'élagage en sous-bois (niches écologiques)

Reconversion des alignements d'arbres et arbustes

La taille en rideau (ou marquise) permet de maintenir des alignements en milieu contraint (proximité de voie ou de façades). Mais elle fragilise les arbres (blessures récurrentes), réduit leur potentiel rafraichissant et perturbe l'avifaune.

Etat initial - 2016



Etat final - 2018



Boulevard d'Osny à Cergy – Remise en port libre d'un mail en rideau effectuée en 2016

Economie de gestion et valorisation naturelle (gain de biodiversité et amélioration phytosanitaire)



Taille architecturée



Port libre



Pour un végétal sain et efficient

La gestion privilégie la remise en **port libre** des arbres et arbustes, remplace les haies taillées par des végétaux au **volume adapté**



Mise en recul du boisement et installation d'une lisière arbustive / bande de dégagement (Bois des Pincevents, Eragny)

2 000 arbres surveillés par diagnostics phytosanitaires

En 2019-2020 :

- réalisation d'un inventaire des arbres à proximité des équipements publics
- **suivi d'une étude de recensement arboré** CACP et 13 communes (support SIG)

Création de lisières boisées étagées

Les boisements urbains sont aujourd'hui enclavés au sein des zones pavillonnaires et constituent un risque

Réduction du fleurissement des surfaces de prestige au profit de **plantations plus économes** en eau et en entretien (-20% de fleurissement annuel/bisannuel depuis 2014)



Reconversion de massifs d'annuelles en vivaces + arbustes (Croix St Jacques – Jouy-le-Moutier)

Expérimentation et mise en œuvre de **végétaux adaptés** au changement climatique



225 vivaces allelopathiques Bld. de l'Hautil (générant un auto-contrôle biologique des adventices)

Remplacement des matériels à énergie fossile par du **matériel électrique** (réduction des nuisances sonores et des émissions de CO2)

Depuis 2017 : 6 tronçonneuses, 5 tondeuses, 2 débroussailleuses, 4 souffleurs, 1 disqueuse, 1 autoportée, un véhicule de transport léger, un fourgon

Achat d'une autoportée électrique début 2020 (1^{ère} à équiper une collectivité d'IDF)



Achat d'un VL électrique adapté au gabarit piéton et à la portance de la Dalle, dédié au Grand Centre à Cergy

Optimisation des **systèmes d'arrosage** automatique (GSM) et **maîtrise** des consommations d'eau

Recyclage systématique des produits d'élagage en copeaux servant au paillage des massifs:

- Production locale n'impliquant pas de transport (bilan carbone neutre)
- Economie financière de 7 000 euros / an (200 m3)





Ecopâturage au CPV (Puisseux-Pontoise)



Gestion extensive de trois parcelles à clôture fixe confiées à 15 brebis solognotes et une vache pie noire bretonne (Ferme d'Ecancourt)

- Croix St Jacques (Jouy-le-Moutier)
 - Rue Vieille St Martin (Courdimanche)
 - Parc des Ombrages (Vauréal)
- Pose d'un abri rural (Courdimanche) et de panneaux informatifs



274 000 m² de pâture
(265 000 m² en 2014)
1 200m de clôture

6 ha de prairie du CPV confiés à 5 brebis Ouessant

AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

ÉCOPÂTURAGE

La Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise crée un pâturage urbain, qui permet une gestion écologique des espaces verts favorisant la biodiversité.

www.cergypontoise.fr



Ecopâturage de la Croix St Jacques (JLM)

Bilan de l'écopâturage



Evaluation positive évaluée par inventaires floristiques et entomofaune tous les 3 ans



Animation du territoire: transhumance publique annuelle organisée par la Ferme d'Ecancourt

Les actions communautaires

1. Principes de gestion et de fonctionnement (pratiques de la régie EV, orientations techniques dans les marchés publics)
2. **Opérations de renouvellement de la trame verte** (lutter contre les ilots de chaleur et améliorer la biodiversité)
3. Le Centre de Production Végétale – un outil en évolution

Etat initial

2017



Avenue Beaux Soleils (OSNY)

L'état initial: une emprise minérale surdimensionnée

Le projet: réduire l'emprise minérale de la voie et matérialiser la voie cyclable



Désimperméabilisation des sols
Des essences adaptées et favorables à la biodiversité

BILAN

Largeur tenue
Conception défensive



Aujourd'hui



Création d'un itinéraire de mode doux paysager en zone d'activité

L'opération en chiffres
18 arbres 3,50m haut,
2000 arbustes, 120m³ TV



Etat initial

2016



Rond-point des Miroirs (COURDIMANCHE)

L'état initial: une surface uniformément engazonnée et tondue, une entrée de ville non valorisée et routière

Le projet : créer une articulation paysagère diversifiée favorable au rafraîchissement urbain

BILAN



Amélioration de la biodiversité et lutte contre le réchauffement climatique

Jardin non accessible



L'opération en chiffres

1 500 arbustes & rosiers, 27 grands arbres, 300ml de ganivelles



Aujourd'hui

Conforter l'identité rurale et villageoise au sein de l'agglomération



Etat initial

2016



Consolider la trame verte et la biodiversité en entrée de ville



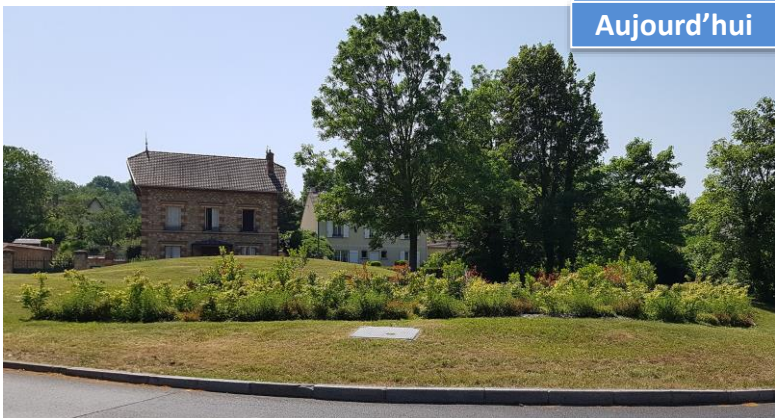
Croix St Jacques (JOUY-LE-MOUTIER)

L'état initial: une surface peu diversifiée (gazon) et de gestion intensive (tonte)

Le projet : remplacer le gazon par des bandes champêtres favorables à l'avifaune

L'opération en chiffres
3 arbres 3,50m haut, 850
arbustes, 160m³ de TV

Aujourd'hui



BILAN

+

Amélioration de la biodiversité
Apaisement de l'impact routier

Une trame naturelle à
prolonger

-





2016

Etat initial

BILAN



Renouvellement du « poumon vert » de la dalle
Essences diversifiées et adaptées au
changement climatique

Coût élevé lié aux
contraintes d'accès



Place Charles de Gaulle (CERGY)

L'état initial: plantations monospécifiques (platanes et euphorbes) et des arbres dégradés et à risque



Aujourd'hui

Le projet : remplacer progressivement les arbres dangereux par des essences diversifiées et adaptées

L'opération en chiffres

14 arbres 5/6m haut,
110m³ de TV allégée en
site contraint



Remplacement des platanes de la place Ch. De Gaulle par des essences multiples adaptées au micro-climat local (chêne vert, savonnier, parrotia, magnolia...)

Les actions communautaires

1. Principes de gestion et de fonctionnement (pratiques de la régie EV, orientations techniques dans les marchés publics)
2. Opérations de renouvellement de la trame verte (lutter contre les ilots de chaleur et améliorer la biodiversité)
3. **Le Centre de Production Végétale – un outil en évolution**



Lutte biologique
Production en Fertilpots

Niveau 1 de la
Certification
Plante Bleue



Mutualisation de la production aux communes dès 2016:

- 10 communes conventionnées
- 34 000 plantes produites pour les communes, 96 000 pour la CACP
- 6 communes primées au concours des Villes et Villages Fleuris

6 hectares
2000 m² de cultures couvertes
1 chaufferie bois



Bâche de
récupération des
eaux de pluie



Mise en place du **niveau 2 du Label Plante Bleue** au CPV pour 2021

- récupération de 120 m³ d'eau de pluie
- lutte biologique intégrée
- maîtrise des consommations et des intrants

Amélioration de la performance énergétique d'une serre chaude (été 2020)

Le CPV, un lieu emblématique de la nature en ville

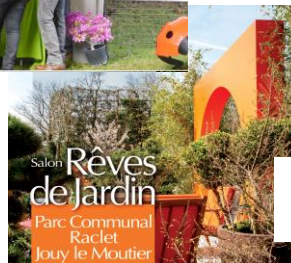
Depuis 2014, le Centre de Production s'est progressivement ouvert au public et multiplie les **rencontres avec les usagers**, qui viennent découvrir le monde du végétal et l'expertise des jardiniers communautaires

En 2019 et 2020, le CPV a participé au **salon « Rêves de Jardin »** à Jouy-le-Moutier

Depuis 2 ans, le CPV organise chaque année 4 **rendez-vous publics**:

- 1 rendez-vous avec l'Office de Tourisme
- 1 accueil pédagogique d'un établissement scolaire de l'agglomération
- 2 portes ouvertes au public (printemps-automne)

Présence en ligne et sur le terrain
La **Cellule Développement Durable et biodiversité** de la CACP sensibilise le grand public depuis 2014 via les outils numériques (blog et réseaux sociaux) et des animations sur le terrain spécifiques (Fête de la Nature, interventions dans les écoles, ...)



Salon Rêves de Jardin
12 & 13 septembre 2020
Parc Communal Raclet/Jouy le Moutier





« Rendez-vous au Jardin » en juin, écoles de l'agglomération



Constats et perspectives de la gestion écologique

1. Le végétal comporte une dimension « risque / contrainte » renforcée en milieu urbain

- 
 Mettre en œuvre et animer des **stratégies opérationnelles** coordonnées avec tous les acteurs de la gestion des espaces publics (réduire la contrainte et bonifier le service rendu)
- 
 Impliquer l'**usager « acteur »** et multiplier les **lieux et temps d'accueil et d'animation**

2. La gestion écologique est mal prise en compte dans les projets

- 
 Intégrer les **objectifs de gestion dès la programmation et la conception** de l'espace public

CONSTAT

La planification de la gestion végétale répond actuellement à des objectifs à **court terme et curatifs**

Le patrimoine végétal communautaire a atteint sa **mâturité** et entre en **phase de senescence**

La gestion actuelle répond aux **urgences sécuritaires** (abattages, taille mutilante) dans un cadre budgétaire restreint

La pérennité du patrimoine végétal n'est pas organisée (appauvrissement de la trame verte)

🍃 **Renouvellement des arbres** au cas par cas et non programmé (boisements, alignements, parcs...)

🍃 Les **opérations de gestion préventive** sont secondaires (recépage, allègement et réduction de couronnes, tailles de formation...)

Les usagers deviennent des « consommateurs » de la trame verte

🍃 Proximité signifie souvent répondre à **l'intérêt privé** des administrés

🍃 La méconnaissance de la nature en ville aboutit à un regard faussé et un **rejet de la nature**

**SUR QUOI
AGIR ?**

Afin de répondre aux enjeux de la gestion végétale de demain (adaptation au changement climatique), **consolider et planifier les stratégies de gestion**

Patrimoine existant

La pérennité de la trame verte

L'utilisateur « consommateur »

Stratégie coordonnée avec

- la trame bleue (GEMAPI, cycle de l'eau)
- le développement des transports doux

Impliquer l'utilisateur « **acteur** » et communiquer la vision d'une **nature en ville acceptée**

➔ Mise en place d'une **Politique de l'Arbre** favorisant le renouvellement du patrimoine arboré, dans le cadre d'une mutualisation potentielle avec les communes (marché de diagnostic phytosanitaire, suivi SIG)

➔ Proposition en cours d'étude d'une **Maison de la Nature Communautaire**, support pédagogique et de mutualisation pour la **valorisation de la biodiversité et de la nature en ville**

➔ Mise en place d'un **schéma directeur de réhabilitation des espaces verts** et d'un programme pluriannuel d'investissement

➔ Participation à une **communication événementielle** au côté de la « **Cellule développement durable** » lors de manifestations publiques

➔ Mise en place de **Plans de gestion partagés** : Sites Majeurs, désherbage, bassins d'eau pluviale...

CONSTAT

La nature devrait être **une fonction de la ville** plutôt qu'un matériau, un mobilier ou un accessoire du domaine public

Les enjeux des espaces verts pour les **concepteurs** (« mettre en scène l'espace public ») sont souvent contraires à ceux des **gestionnaires** (« être pérennes et adaptés »)

Une trame verte diluée et une nature stérile inopérante

☞ L'espace vert est **morcelé et discontinu** (désintérêt écologique et pédologique, gamme végétale limitée)



☞ L'espace vert a trop souvent une **fonction défensive** (protection des piétons) en lieu et place d'une solution plus adaptée (mobilier)



☞ Le **rôle du végétal** dans la résilience des territoires est **secondaire**

Les actions correctives dominent la gestion des espaces verts

☞ **Coûts élevés** (taillages fréquents, remplacement d'essences)



☞ **Contraire à la gestion différenciée** (« entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible »)



☞ Une gestion et un message **peu lisibles pour l'utilisateur** : on empêche le végétal de polliniser, fructifier et rafraîchir !


SUR QUOI AGIR ?

Co-construire un process permettant d'intégrer la gestion écologique à toutes les étapes du projet (esquisse > chantier)

Patrimoine à venir

Meilleure durabilité des projets d'aménagement et de la nature en ville

Eviter les espaces verts inadaptés




Rédaction d'un **cahier de préconisations** destiné aux maîtres d'œuvre

Le gestionnaire doit intégrer l'équipe projet

☛ **Lutter contre l'éparpillement** des sols fertiles et des espaces végétalisés (amples et continus)

☛ Systématiser la **protection des arbres** existants (barème de pénalités contre l'atteinte aux racines et houppiers)

☛ Promouvoir l'utilisation **d'essences adaptées** au changement climatique (gamme méditerranéenne, cas des arrêtés de sécheresse)



☛ Permettre aux végétaux de **devenir adultes** (volume aérien, adaptation au sol)

☛ Intervenir auprès des maîtres d'ouvrage **dès l'établissement du programme** (anticiper la gestion)

☛ Inciter **l'innovation** des MOE et adapter nos méthodes de gestion

☛ **Coordonner la remise en gestion** (un référent Cellule Ressource Territoriale) et **harmoniser les DOE** (intégration simplifiée des espaces aménagés dans la gestion différenciée et le SIG)

☛ **Favoriser les circuits courts** durant les chantiers (production de paillage, gestion des sols fertiles issus des chantiers, exploitation in situ des produits d'abattage, fabrication de mobiliers en bois...)